

COMMUNE DE BRIGNOGAN – PLAGES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU

COMITE LOCAL DES USAGERS PERMANENTS DES INSTALLATIONS PORTUAIRES
(CLUPIP)

PORT DE PONSTUVAL

DU MARDI 11/08/2009 A 17H30 A LA SALLE COMMUNALE

L'an deux mille neuf, le onze août à dix-sept heures trente, les membres du Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires (CLUPIP), dument convoqués, se sont réunis à la salle communale de BRIGNOGAN-PLAGES, sous la présidence de M. MOSNERON DUPIN Jérôme, adjoint au Maire délégué à la baie.

Date de convocation du CLUPIP : 21.07.2009

Présents : 61 plaisanciers

Nombre de pouvoirs : 18 pouvoirs dont 2 non nominatifs

Nombre de votants : 72

Les membres du Conseil Municipal présents, M. Jean-Yves BODENNEC, Maire, Mme Marie-Hélène PUJOL-BODENNEC, adjointe, M. Pierre CHARBONNET, conseiller, M. Jean-Claude LE SAINT, Conseiller, M. Jérôme MOSNERON DUPIN, adjoint, délégué à la baie et M. Jean-François PREMEL, conseiller délégué.

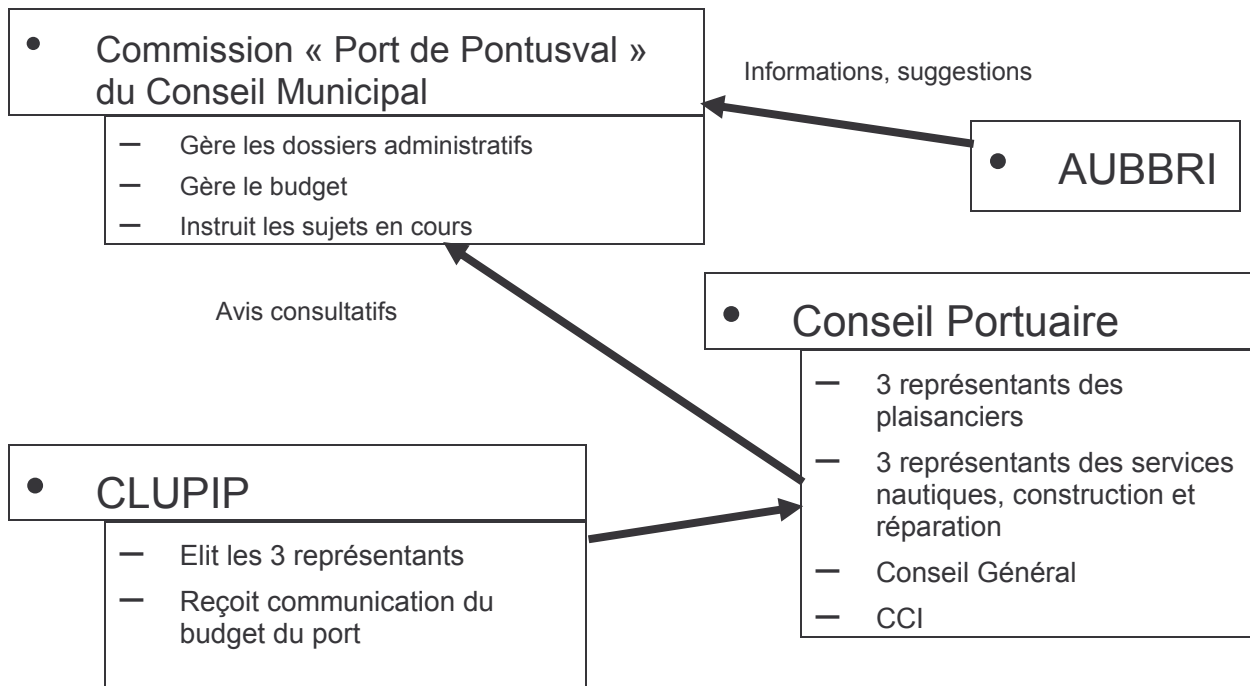
M. le Maire souhaite la bienvenue à l'Assemblée et passe la parole à J. MOSNERON DUPIN.

J. MOSNERON DUPIN souhaite la bienvenue aux plaisanciers et les invitent à ne pas hésiter à poser des questions lors de cette réunion.

Il propose l'ordre du jour suivant :

- Articulation des différents acteurs
- Compte administratif 2008 et budget prévisionnel 2009
- Informations diverses
- Questions - Réponses
- Election des 3 représentants des navigateurs de plaisance au Conseil Portuaire

1 – ARTICULATION DES DIFFERENTS ACTEURS



Le CLUPIP est l'organe représentatif des usagers plaisanciers du port. Son rôle est de prendre connaissance du budget du port et d'élire 3 représentants des navigateurs de plaisance au Conseil Portuaire. Suite à des interrogations de plaisanciers, J MOSNERON DUPIN précise que ce comité ne fait pas concurrence à l'AUBBRI, qui est une association dont les missions sont différentes et beaucoup plus variées.

La Municipalité a souhaité associer l'ensemble des plaisanciers à ce CLUPIP, même si le Code des Ports prévoit que l'inscription à ce Comité doit se faire sur demande individuelle des plaisanciers.

Les représentants des plaisanciers sont élus au Conseil Portuaire pour 5 ans. Ce dernier est composé de :

- Le Maire (autorité portuaire) ou son représentant désigné parmi les conseillers municipaux,
- 3 représentants des plaisanciers élus par le CLUPIP
- 3 représentants des services nautiques, de la construction et de la réparation : AQUADRIVE, CNBP et SARL MECAMER.
- 1 représentant du Conseil général du Finistère
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le Conseil Portuaire traite des sujets en cours et émet des avis consultatifs (budget prévisionnel, tarifs des droits du port, les projets de travaux neufs, le règlement particulier de police....). Il se réunit 2 à 3 fois par an. La décision finale revient au Conseil Municipal.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2008 et BUDGET PREVISIONNEL 2009 DU PORT

Le budget du port n'est pas un budget annexe au sens strict. Les principes retenus sont les suivants :

- Recettes / dépenses : extrait des budgets de la commune.
- Excédents de fonctionnement doivent couvrir les investissements (au sens de la comptabilité communale)

Le compte administratif 2008 fait apparaître un résultat positif de 2648.61€, si on ne tient pas compte des dépenses réalisées en investissement.

La principale dépense concerne les frais liés à l'embauche du maître du port pendant l'été. La recette de 786 euros correspond au remboursement de l'assurance concernant le moteur du bateau du maître du port qui a été abîmé lors du coup de vent du 17 août 2008 et jugé irréparable.

DEPENSES			RECETTES		
60622	Essence / bateau	61,86 €	70322	Redevances (227 x 35 €)	7 945,00 €
60632	Remplacement bouées / Chenal du CNBP	567,62 €	70322	Location / Bouées visiteurs	324,00 €
60632	Divers petit mat. (pavillon, graisse, ...)	35,89 €	7911	Remboursement assurance	786,00 €
60632	Manilles + div.	54,71 €			
61558	Hivernage + entretien du bateau	252,97 €			
616	Assurance / bateau + garage	134,46 €			
6238	Repro plan de la baie	83,72 €			
6262	Mobicartes (1)	35,00 €			
64131	Brut + charges / maître de port	5 158,16 €			
6475	Visite médicale / maître de port	22,00 €			
TOTAL DES DEPENSES		6 406,39 €	TOTAL DES RECETTES		9 055, 00 €
			BENEFICE		2 648,61 €

Certaines dépenses sont inscrites dans la section « investissement » du budget de la commune, notamment pour récupérer une partie de la TVA.

Réglé en Investissement

2188	Installation de bouées visiteurs	1 173,54 €
2318	Répar.cale Castel suite à tempête (1/2)	2 034,40 €
		3 207,94 €

Le Conseil Portuaire a émis un avis favorable pour la prise en charge des frais de réparation de la cale du Castel Régis, suite à la tempête de mars 2008, soit 50 % par le budget de la commune et 50 % par le budget du port.

2 plaisanciers font savoir qu'ils ne sont pas d'accord avec l'intégration de cette dépense dans le budget du port. Ils considèrent que les ouvrages d'art ne doivent pas être pris en compte dans ce budget.

J. MOSNERON DUPIN note la remarque, et indique que le Conseil Portuaire pourra en rediscuter. Cette somme ne change pas, de toutes les manières, le bilan du budget du port. L'intégration de cette réparation dans le budget du port semble logique et juste.

Le budget prévisionnel est alors présenté. Le budget définitif sera sans doute un peu différent, car le budget prévisionnel a été réalisé en février 2009 lors de l'établissement des budgets de la commune : le maître du port a été compté à 100% (temps complet) alors qu'il est employé en réalité à 60%, et les nouvelles grosses bouées de location n'ont pas été intégrées dans le budget prévisionnel.

Ce budget n'apporte pas de remarque des plaisanciers.

DEPENSES				RECETTES	
60622	Essence / bateau	60,00 €	70322	Redevances (227 x 35€)	7 945,00 €
60632	Remplacement bouées visiteurs	400,00 €	70322	Location / Bouées visiteurs	394,00 €
60632	Plongeur (manilles / chaines)	145,00 €			
60632	Zone de baignade (flotteurs)	50,00 €			
60632	Zone de mouillage	116,00 €			
60632	Divers petit mat. (pavillon, graisse, ...)	36,00 €			
60632	Divers pour corps-mort	60,00 €			
60636	Vêtement	150,00 €			
61558	Hivernage + entretien du bateau	255,00 €			
61558	Répar. moteur + hélice	- €			
616	Assurance / bateau + garage	115,00 €			
6262	Mobicarte (1)	35,00 €			
64131	Brut + charges / maître de port	5 340,64 €			
6475	Visite médicale / maître de port	25,00 €			
TOTAL DES DEPENSES		6 787,64 €	TOTAL DES RECETTES		8 339,00 €
			BENEFICE		1 551,36 €

Pour 2009, les dépenses prévues en tant qu'investissement sont les suivantes :

- Installation des bouées visiteurs : 1200 €
- Achat d'une annexe : 380 €
- Achat nouveau moteur : 1150 €
- Total : 2730 €

Le bilan du budget du port sur la période 2002-2008 est alors le suivant :

	Fonctionnement		Dép. dites d'investissement	Bilan de l'année	Bilan du port
	Excédent	Déficit			
2002	1 448,69 €			1 448,69 €	1 448,69 €
2003		215,83 €		-215,83 €	1 232,86 €
2004	928,53 €		3 150,00 €	-2 221,47 €	-988,61 €
2005	1 902,69 €			1 902,69 €	914,08 €
2006	608,36 €		405,26 €	203,10 €	1 117,18 €
2007	160,20 €		414,29 €	-254,09 €	863,09 €
2008	2 648,61 €		3 207,94 €	-559,33 €	303,76 €
2009	1 551,36 €		2 580,00 €	-1 028,64 €	-724,88 €

Le principe de cumul des excédents de fonctionnement pour réaliser des investissements est bien respecté.

3 – INFORMATIONS DIVERSES

Début janvier 2010, le formulaire pré-rempli sera adressé aux plaisanciers. La commune demande aux destinataires de bien vouloir renvoyer cet imprimé « demande de corps-mort », pour avril de chaque année.

Au 16 mai 2009, 42 dossiers étaient inexistantes ou incomplets et 7 redevances 2008 n'étaient pas payées. La commune s'est montrée, jusqu'à présent, assez tolérante, mais le Conseil Municipal pourrait être amené à prendre des sanctions.

3.1 Le règlement intérieur

- Adopté par délibération du Conseil Municipal du 30/09/08
- Porter par écrit à la connaissance de tous ce qui se faisait dans la pratique.
- Points de vigilance particulière de la commune :
 - Le numéro d'autorisation doit être inscrit sur la bouée (action prévue début 2010 sur ce point)
 - Longueur de chaîne : maximum 10 m.
 - Vitesse dans le port : 3 nœuds jusqu'à la tourelle balise An Neudenn. De nombreuses infractions ont été constatées par le sémaphore.
 - Respect des zones protégées
 - Pose d'un corps-mort uniquement par les services techniques de la commune
 - Attention ! en cas de changement de bateau : selon le changement de taille ou de tirant d'eau, le plaisancier peut ne pas garder la même place, et être obligé de se retrouver dans la liste d'attente.
 - Impossibilité de cession du corps mort, en cas de vente du bateau.
- Des facilités offertes par la commune : le formulaire de renouvellement est pré rempli, possibilité de prêt du corps-mort, après signature du formulaire de décharge de

responsabilité. Il n'est plus nécessaire de fournir la copie de l'acte de francisation ou de la carte de navigation (sauf en cas de changement de bateau ou sur demande de la Mairie).

3.2 Avenant n°1 au règlement intérieur

- Adopté par délibération du Conseil Municipal du 25/05/09
- Taille pour obtenir un corps mort = de 4 à 10 ml, *sauf délibération du conseil municipal*
- Ajout d'un article au règlement : *Le non-paiement de la redevance constitue une infraction.*
- Annexe 1 = « normalisation du corps morts » est remplacé par « *Caractéristiques recommandées d'un corps mort* ».

3.3 Redevance

Pas d'augmentation du tarif en 2009 (35 €/mouillage)

Le Conseil Portuaire a donné son accord pour la création d'une redevance, en fonction de la taille du navire. Taille hors tout au mouillage (= bateau + moteur relevé). La décision sera prise par délibération du Conseil Municipal.

Longueur hors tout en m		Redevance
0,00	4,99	30 €
5,00	5,99	35 €
6,00	6,99	40 €
7,00	7,99	45 €
8,00	8,99	50 €
9,00	9,99	55 €

Les plaisanciers devront modifier la longueur sur le formulaire de renouvellement de demande d'autorisation de mouillage.

3.4 Liste d'attente

A ce jour, 21 plaisanciers sont sur la liste d'attente.

3.5 Bouées de locations

4 bouées face à la cale du Petit Nice.

Elles sont insuffisantes.

Ajout de 2 nouvelles bouées de location : pour des bateaux plus gros et bouées situées plus au centre de la baie.

Modification des tarifs :

Avant : 12 € /sem

Maintenant : Juillet/Aout : 12 €/1 sem, 20 €/2 sem, 5 € / sem supplémentaire

Hors saison : 5 €/sem

Soit 25 € pour 3 semaines, 30 € pour 4 semaines.

4 – QUESTIONS/SUGGESTIONS des PLAISANCIERS

- Demande de bouées pour amarrer les annexes.
 - A voir en commission et en Conseil Portuaire.
- Pourquoi ne pas mettre les mouillages sur chaîne traversière.
 - A voir en commission et en Conseil Portuaire.
- Les marques sur le bateau du maître du port ne sont pas assez visibles.
- Pourquoi les bateaux sur ancre ne payeraient-ils pas une redevance ?
 - A voir en commission et en Conseil Portuaire.
- Le règlement intérieur devrait être mieux diffusé.
 - Il a été envoyé avec le formulaire de demande de mouillage début 2009.
- Est-il possible de changer de mouillage
 - Oui, par permutation avec un autre usager et après accord de la commune.
- La commune devrait pousser pour une standardisation des bouées
- Il faudrait mieux organiser les annexes : il manque des racks.
 - A voir en commission et en Conseil Portuaire.
- Problème des véhicules sur la plage.
- Suggestion de plaque en inox avec numéro de mouillage à frapper à la base du corps-mort.
- Demande de recevoir le formulaire de demande de corps-mort en décembre et non avril.
- L'AUBBRI demande à participer à la commission d'attribution des corps-morts.
- Que fait-on des corps-morts qui sont en règle (dossier + redevance), mais sur lesquels il n'y a aucun bateau ?

REMARQUES formulées sur les coupons réponses :

- Ne pas transformer la baie en parking à bateaux.
- Il n'est pas normal qu'il y ait plusieurs corps-morts pour un seul bateau.
- Il n'est pas normal que certains aient plusieurs bateaux (et donc plusieurs corps-morts).
- Satisfait de la gestion du port.

5 – ELECTION DES 3 REPRESENTANTS AU CONSEIL PORTUAIRE

Suite à la démission de MM. DE LUCAS Claude, GOUPIL Guy et GRALL Hervé, un appel de candidatures à été lancé.

9 candidats se sont présentés. A la suite d'un vote à bulletin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

ESTEVENON Maurice	45 voix	élu
LE GALL Patrick	25 voix	élu
ANGST Jackie	22 voix	élu
ILIOU Jean-Marie	21 voix	non élu
BEAUGE de la ROQUE Luc	20 voix	non élu
LE GALL Pierre	20 voix	non élu
LE BOS Alain	17 voix	non élu
TULARD Pierre	14 voix	non élu
ZIMMERMANN Jean-Christophe	3 voix	non élu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 30.

Fait à BRIGNOGAN – PLAGES, le 25 août 2009

P° le Maire,
L'Adjoint/délégation,

J. MOSNERON DUPIN